

AVIS PUBLIC 2021-026

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-319 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 363 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 363 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ST-EDMOND ET LA RUE LAVIGNE

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2021-319 décrétant une dépense de 2 363 000 \$ et un emprunt de 2 363 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue St-Edmond et la rue Lavigne »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 24 août 2021, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 août 2021.

Me Marie-Christine Fraser, greffière